



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, le 17/11/2022

### **INFLUENZA AVIAIRE**

#### **Un premier foyer détecté en élevage de volailles dans le département du Nord**

Le virus de l'influenza aviaire circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs. En Europe (géographique), 21 pays sont aujourd'hui touchés par l'influenza aviaire hautement pathogène, cela représente plus de 348 foyers en élevage et 605 cas en faune sauvage.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, la France a déclaré de très nombreux cas en faune sauvage, 54 cas en élevage et 47 cas en basse-cours sur le territoire métropolitain.

Dans le département du Nord, la présence du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène a été confirmée le 15 novembre, dans un élevage de volailles de la commune de Le Doulieu. Il s'agit du premier foyer en élevage mis en évidence dans le département cet automne. La suspicion d'infection faisait suite à un constat de mortalités anormales parmi les volailles de l'élevage. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination.

Conformément aux règles de gestion sanitaire, des mesures de surveillance et de lutte ont immédiatement été prises.

Le foyer est dépeuplé et désinfecté sans délai.

Autour du foyer, et pour prévenir tout risque de diffusion, une zone de protection couvrant les communes dans un rayon de 3 km et une zone de surveillance (communes dans un rayon 10 km) ont été mises en place.

Des mesures sanitaires strictes doivent être observées chez tous les détenteurs d'oiseaux, et les mouvements de volailles sont interdits.

S'y ajoute une zone réglementée supplémentaire (ZRS) d'un rayon de 20km (60 communes) où la mise en place de volailles est soumise au respect de conditions de biosécurité et leurs mouvements précédés d'autocontrôles pris en charge par les exploitants.

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Dans ces trois zones, les exploitants contribuent à la surveillance renforcée de la situation sanitaire vis-à-vis de *l'Influenza aviaire* par la réalisation d'autocontrôles sur leurs volailles.

Des restrictions pour la chasse aux gibiers d'eau et à plumes sont également déclinées dans les zones de protection et de surveillance : la chasse aux gibiers d'eau et, dans les zones humides, à plumes, sont interdites.

Les acteurs de l'élevage départementaux et régionaux et de la chasse, ont été informés de la situation.

La consommation de viande, foie gras et oeufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

La mobilisation pour endiguer la diffusion du virus doit être collective : tous les propriétaires de volatiles, qu'ils soient exploitants agricoles ou simples particuliers, doivent respecter les mesures de biosécurité strictement pour éviter la contamination de leurs animaux par des oiseaux sauvages, notamment dans les basses-cours de particuliers : claustration des volailles, déclaration de leur élevage ou basse-cour, vigilance, et alerte en cas de mortalité et de signes cliniques anormaux.

**Pour toute information complémentaire :** <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)